

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2011-15 du 11 avril 2011 portant délégation de signature du président-directeur général de la RATP au directeur du département Métro Transport et Services (MTS)

NOR : DEVT1115338S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 octobre 2009 (délibération du CA du 23 octobre 2009) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Serge LAGRANGE, directeur du département MTS, à l'effet de signer, en son nom :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département MTS dont le montant est compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 M€ et 16 M€ ;
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 M€ est compris entre 5 M€ et 16 M€.

Article 2

De donner délégation à M. Serge LAGRANGE, directeur du département MTS, à l'effet de signer, au nom du conseil d'administration :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département MTS, d'un montant supérieur à 16 M€ ;
- leurs avenants éventuels ;
- ainsi que les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 16 M€ excède ce seuil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LAGRANGE, directeur du département MTS, de donner délégation à M. Laurent SOUVIGNE, délégué du directeur, ou à M. Christophe GREFFET, contrôleur de gestion du département, à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 11 avril 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN